

Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie d'avoir répondu présent à notre invitation.

Je suis très heureux de vous accueillir ce soir pour débiter cette nouvelle année.

#### Remerciements

Erick Malandrin Conseiller Général, Mes collègues Maires : Marie Nouvian St Laurent-en-Caux, Alain Cornu Etalleville, Marie-François Léger Berville-en-Caux, André Larchevêque Prétot-Vicquemare, Dominique Lachèvres Yvecrique, Jean-Marie Perche Maire-Adjoint Doudeville, Vincent Lemettais Hautot-St-Sulpice

L'Abbé Brentot, les représentants de la Gendarmerie.

Excusés : Daniel Durécu Maire de Doudeville, Philippe Langnel Maire d'Harcenville, Olivier Lecomte Maire d'Ouille-l'Abbaye.

C'est avec plaisir que je vous présente en mon nom et en celui du conseil municipal mes vœux les plus chaleureux de bonne et heureuse année 2013 pour vous-mêmes et ceux qui vous sont proches.

Puisse la santé, la réussite dans vos projets personnels et professionnels, l'enthousiasme d'entreprendre, la convivialité moteur de la vie sociale vous accompagner tout au long de ces douze mois.

J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui n'ont pu se joindre à nous ce soir, je leur souhaite prompt rétablissement.

Je ne vous présenterai pas un bilan exhaustif de notre année 2012, j'aurai l'occasion l'année prochaine, fin de ce mandat, de revenir plus en détails sur l'ensemble des actions réalisées... Cette année je souhaite seulement revenir sur quelques dossiers comme celui de

#### La Réfection de l'Assainissement de la Salle Communale

par l'intermédiaire du SPANC (Syndicat Public d'Assainissement Non Collectif) du Syndicat d'Eau de Doudeville (SIAEPA)

avec implantation d'une filière compacte (une fosse toutes eaux associée à un filtre compact en remplacement du traditionnel épandage).

Ces travaux, subventionnés par l'Agence de l'Eau, ont été réalisés dans un délai très court, je tiens à remercier le Syndicat d'Eau pour la gestion de ce dossier.

Cela nous a permis de ré ouvrir la Salle Communale dès le mois d'avril.

Nous avons également aménagé le Cimetière

avec la pause d'un ossuaire, la réalisation d'un jardin du souvenir et l'implantation de 2 cavurnes.

Cet aménagement est subventionné par l'Etat à hauteur de 30% du montant HT.

Il nous reste à arborer ces ensembles.

Des **sondages destructifs ont été réalisés dans le chemin rural de la Ruette** (domaine privé de la commune) à hauteur de la D 20, sondages subventionnés à 50% par le Conseil Général, qui ont permis de réduire le périmètre inconstructible à 10 m au lieu des 60 m habituels pour un effondrement.

Je voudrai évoquer le **ramassage des ordures ménagères** en sacs transparents, initié en 2012. Les premiers résultats sont encourageants avec une diminution de 26% du tonnage ramassé sur les 3 communes d'Yvecrique, de Berville en Caux et D'Amfreville-les-Champs.

Cette expérience sera élargie à d'autres communes avoisinantes, toutefois seul un bilan financier au niveau de la Communauté de Communes permettra éventuellement de généraliser ce concept. Les sacs transparents ont un coût non négligeable ...

En 2013, il nous faudra également réfléchir à la mise en place de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) dès 2014.

Rappelons-nous que la TEOM permet de financer un service qui prend en compte le ramassage des Ordures Ménagères en porte à porte et l'ensemble de la filière du traitement des déchets recyclables ou non (Containers, Points Apport Volontaire, Déchetteries, etc...)

La TEOMI basée sur une part fixe de la cotisation et une part variable, part d'Incitation définie suivant des paramètres tels que le nombre de levée, le poids des containers, etc... a pour l'objectif d'inciter chacun à trier plus et à réduire ses déchets résiduels.

Je souhaite que cette tarification incitative aboutisse un système plus juste, plus transparent, plus responsabilisant, plus efficace.

Dans un tout autre domaine, 2013 sera également l'arrivée au cours du second semestre de **l'internet haut-débit pour tous.**

Mais surtout pour 2013 j'espère, que nous pourrons avancer sur projet de **réfection des voiries de la Ruette et de la Route de Yémanville** sous réserve des subventions du Conseil Général et de l'obtention d'un prêt bancaire.

(opération à tiroirs nous devons réaliser au préalable l'Eclairage Public et l'effacement des lignes téléphoniques)

Ce projet avait été reporté en raison du dossier "Marcotte-Lesans".

Je reviens sur ce dossier **"Marcotte-Lesans"** du nom des propriétaires qui ont déposé en décembre 2010 une requête contre la commune auprès du tribunal administratif de Rouen Cette requête nous demandait d'indemniser les propriétaires à hauteur de 90 000 € correspondant au prix d'acquisition de leur terrain ainsi qu'à l'ensemble des dépenses déjà engagées avant l'arrêt de la construction de leur maison pour laquelle un permis de construire avait été délivré le 7 janvier 2008.

En effet, il était supposé que cette construction se trouvait dans le périmètre de sécurité d'une marnière identifiée en février 2009 dans une parcelle voisine.

Le 13 juillet 2012 le Tribunal Administratif de Rouen a rejeté la requête de M<sup>elle</sup> LESANS et de M. MARCOTTE.

D'autre part le Préfet a soutenu devant le tribunal que des études complémentaires apparaissaient nécessaires pour lever ou aménager le périmètre de sécurité.

Après échanges avec l'avocat de la commune et sur ses conseils, j'ai demandé à l'Association des riverains, présidée par M. JAULIN, avec l'accord avec du Conseil Municipal, de faire effectuer des sondages supplémentaires subventionnés par la commune.

Je tiens à remercier publiquement M. JAULIN de sa collaboration dans la gestion de ce dossier.

Dans l'attente du rapport officiel effectué par le bureau d'études, nous pouvons dès aujourd'hui confirmer que la construction en cours n'est pas concernée par l'indice de cette manière.

Ces sondages destructifs subventionnés par le conseil Général ont permis de valider l'absence de cavités souterraines impactant les maisons d'habitation de M. JAULIN, de MM<sup>me</sup> THAFOURNEL et de MM<sup>me</sup> MARCOTTE-LESANS.

A ce jour, il n'a pas été fait appel du jugement rendu par le tribunal, mais une nouvelle requête peut encore être déposée.

Toutefois au vu du résultat de ces sondages je reste confiant ce qui permettra au village de pouvoir enfin envisager l'avenir avec sérénité.

Je termine en formulant un vœu qui m'est cher celui de voir évoluer le périmètre de nos Communautés de Communes avec la **fusion des 3 communautés de Communes de Yerville, Doudeville et Yvetot.**

Avant de partager la galette des rois et le verre de l'amitié je tiens à remercier :

M<sup>me</sup> Hélène DUCASTEL, notre secrétaire de Mairie, Nadine et Sébastien, nos agents d'entretien.

Et une dernière fois, à vous tous ici présents « Une belle année 2013 ! »